



Règlement de Chasse et Engagements du Chef d'Équipe 2022/2023

1. Extrait de l'arrêté Préfectoral Article 8

- a) La tenue d'un registre de battue est obligatoire pour toute chasse collective, à partir de trois participants pour les Cervidés, Sanglier, Renard et Chevreuil.
- b) Pendant toute la saison là où les espèces chassées doivent être précisées.
- c) Ce registre doit être conservé au local et tenu à disposition de tout agent chargé de la police de la chasse.

2. Secteurs Communaux et Domaniaux

- 1) Secteur de Combarneaud : de l'arrête de Combarneaud à l'Embossou.
- 2) Secteur de l'Embossou : de l'Embossou au Torrent Blanc (ravin de Bonzy).
- 3) Secteur du Bachassé : du Torrent Blanc au Ruisseau du Charbonnier.
- 4) Secteur des Pins : du Ruisseau du Charbonnier à la limite de Varcès.
- 5) Secteur des Pichères/Lampe : du fond des Pichères à la réserve Bacon et Domaines Lampe.
- 6) Secteur Col Vert : de la limite du Gua au Cornafion.
- 7) Secteur Col de l'Arc : du Cornafion de la limite de Varcès.

3. Mouflon et Chamois :

- a) Règlement voir l'extrait du règlement de chasse ci-joint.
- b) Les bagues sont attribuées au prorata du nombre de chasseurs dans l'équipe et aux points corvées.
- c) 1 bague par secteurs et par semaine.
- d) Pas de retour de bague fin novembre. Les bagues sont attribuées jusqu'à la fermeture.
- e) Il appartient au Chef d'équipe **de gérer et de faire respecter** le nombre de carabines à l'approche (**maxi 2**) par secteur.
- f) Le Président ou le Suppléant, enverra un SMS aux chefs d'équipes sur les secteurs concernés par une battue à partir de 12h.
- g) Le Président ou le Suppléant, enverra un SMS aux chefs d'équipes sur les secteurs concernés pour la fin de la battue.
- h) Interdiction de chasser le sanglier pendant le Plan de Chasse Chamois et Mouflon.
- i) L'ordre des bagues, l'espèce et le type de bagues sont gérés par le responsable Plan de Chasse.
- j) Le Chef d'équipe ou le chasseur récupérera la bague de son secteur dans le casier du local chambre froide.
- k) Retour de la bague dans le casier du secteur entre le jeudi soir et le vendredi 14h.
- l) Si une bague a été prélevée la personne chargée de la gestion du plan de chasse remettra 1 bague dans le casier du secteur concerné.
- m) Pas de feuille de tour Domaines et Communaux.

4. Retour des Bagues

- a) Il se fera le dernier vendredi de novembre soit le 25 Novembre 2022.
- b) Pour la deuxième période; En cas de forte chute de neige et de risque important d'avalanche, les secteurs col de l'arc, Col vert et Pichères seront fermés.
- c) Tirage au sort : Toutes les équipes participeront aux tirages des bagues pour la 2^{ème} période.
- d) Tous les tirages s'effectueront par tirage d'un numéro dans un chapeau.

5. Chevreuil :

- a) Règlement voir l'extrait du règlement de chasse ci-joint.
- b) La chasse s'effectue sur le secteur attribué à votre équipe pour la chasse du Grand Gibier.
- c) Tir impératif : d'un Brocard ou d'un Jeune de chevillards.
- d) Si tir de chevillards vous devrez ramener à la dernière permanence les mâchoires, nettoyées, afin d'être conservées, en vue du contrôle obligatoire de la FDCI en fin de saison de chasse.
- e) Le Président ou le Suppléant, enverra d'un SMS aux chefs d'équipes sur les secteurs concernés par une battue à partir de 12h.
- f) Le Président ou le Suppléant, enverra un SMS aux chefs d'équipes sur les secteurs concernés pour la fin de la battue.
- g) Avant chaque battue dans les communaux vous devez remplir **le registre spécifique battue Chevreuil** qui sera à votre disposition au local de chasse, le faire signer à chaque chasseur présent ce jour, attribuer les postes et énoncer les consignes de sécurité élémentaires.
- h) Panneaux de battue en cours : à poser seulement avant chaque début de battue. Les panneaux posés doivent être impérativement respectés par toutes les équipes et les Chasseurs individuels.
- i) Pas de retour des bagues Chevreuil.

6) Cerf :

- a) Règlement de Chasse voir l'extrait du règlement intérieur ci-joint.

7. Sanglier en battue

- a) Règlement voir l'extrait du règlement de chasse ci-joint.

8. Sanglier Individuelle

- a) Règlement voir l'extrait du règlement de chasse ci-joint.

9. Contrôle

- a) Le Sanglier doit être déclaré le jour même par SMS au Président (poids plein et sexe).
- b) Grand gibier soumis au plan de chasse doit être présenté le jour même au local à la permanence de contrôle de **18h à 18h30**.
- c) En cas d'un prélèvement en fin de journée et sachant qu'ils ne pourront se rendre à temps à la permanence de 18h, il est **impératif** de téléphoner à la personne de permanence, d'envoyer un SMS au Président et de **déposer obligatoirement la bête dans la chambre froide du local** afin que cette bête soit contrôlée à la permanence du lendemain.
- d) Pour une confirmation de contrôle en fin d'année par le CA et les Chefs d'équipes, les têtes de MOJ, ISJ, IS1 et IS3 seront déposées avec leur bracelet dans un sac et mis dans le congélateur du local ACCA.
- e) Le chasseur ou le Chef d'équipe enverra un SMS au Président stipulant l'espèce et la classe d'âge.
- f) Le chasseur ou le Chef d'équipe appellera la personne de permanence et à défaut il appellera le Président qui assurera la permanence ou trouvera un Suppléant.
- g) Le Président enverra un SMS aux Membres du CA.
- h) Si la personne de permanence fait parti de son équipe, le chasseur appellera directement le Président qui assurera la permanence ou trouvera un Suppléant.
- i) Seule la personne de permanence ou désignée par le Président a le droit de contrôler et de remplir les fiches de contrôle.

10. Sanctions

- a) Toutes fautes de non respect des règlements, voir l'extrait du règlement de chasse paragraphe 5 ci-joint.
- b) Gestion de votre équipe : toute faute sera sanctionnée par une non reconduction de votre délégation.
- c) Local : Toute faute de nettoyage ou de non respect du local ou du matériel mis à disposition sera sanctionnée l'année suivante par le retrait de 150 points.

11. Sécurité

- a) **Soyez intransigeants sur les consignes de sécurité et sur le règlement car je ne le serai pas.**
- b) Vous devez faire porter **obligatoirement un marquage fluorescent orange** (casquette, brassard ou baudrier) à vos chasseurs en battue ou individuel.
- c) Vous devez énoncer impérativement les consignes de sécurité élémentaires avant chaque battue suivant le Règlement de Sécurité ci-joint et **les faire respecter**.
- d) Panneaux de battue en cours : vous devez impérativement respecter et faire respecter les panneaux posés par les autres équipes.

12. Local

- a) Après chaque utilisation du local veillez à faire nettoyer le local, les abords et vider les poubelles.
- b) Après chaque utilisation veillez à ce que votre équipe nettoie la chambre froide.

13. Informations sur notre site acca-spdv

- a) Une page spéciale est consacrée aux Infos chasseurs et infos chef d'équipe (toutes les infos du CA pour les chasseurs ou les chefs d'équipes sont sur cette page)
- b) Le calendrier des tours et des permanences de contrôle est à télécharger.

Merci de votre aide pour le bon déroulement de la saison
Bonne saison de chasse et **Soyez prudents.**

Le Président

